



# Interview à Franc-Tireur : le mandat de protection future de M. Le Pen

Conseils pratiques publié le 03/07/2024, vu 1055 fois, Auteur : [Avocat Tutelle Curatelle Paris](#)

**Yann-Mickaël Serezo, avocat en droit des majeurs protégés, est revenu pour Franc-Tireur sur l'activation d'un mandat de protection future au bénéfice de M. Jean-Marie Le Pen.**

[Franc-Tireur](#) a interviewé Me Yann-Mickaël Serezo afin qu'il apporte un éclairage juridique sur le [mandat de protection future](#) de M. Jean-Marie LE PEN.

L'article de [Franc-Tireur](#) peut être consulté [ici](#).

Pour rappel :

- Le [mandat de protection future](#) permet à une personne saine d'esprit d'anticiper l'organisation de sa vie et de son patrimoine dans le cas où ses facultés mentales ou corporelles seraient altérées.
- Lorsque lesdites facultés deviennent altérées, le [mandat de protection future](#) peut être activée par demande auprès du greffe du Tribunal compétent.
- L'activation du [mandat](#) permet de bénéficier d'une protection juridique et de confier aux mandataires préalablement désignés la responsabilité de certains actes (en assistance ou en représentation).

Sur son [site internet](#), Me Yann-Mickaël Serezo revient en détail sur les différentes étapes pour mettre en place un [mandat de protection future](#).

L'article peut être consulté [en cliquant ici](#).

Yann-Mickaël Serezo  
Avocat au Barreau de Paris  
[www.serezo-avocat.fr](http://www.serezo-avocat.fr)  
67 rue de l'assomption – 75016 Paris  
Mail : [ym@serezo-avocat.fr](mailto:ym@serezo-avocat.fr)  
Tél : 06 51 37 51 72